



MAIRIE DE RIVIERE (62173)

Département du Pas-de-Calais — Arrondissement d'Arras

Commune membre de la Communauté Urbaine d'Arras

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RIVIERE
SEANCE DU JEUDI 2 AVRIL 2026**

LISTE DES DELIBERATIONS

Délibération n°1 examinée le 02/04/2026 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente - adoptée

Délibération n°2 examinée le 02/04/2026 - Délibération relative à la fixation des indemnités de fonction - adoptée

Délibération n°3 examinée le 02/04/2026 - Composition des commissions municipales - adoptée

Délibération n°4 examinée le 02/04/2026 - Règlement intérieur des commissions municipales - adoptée

Délibération n°5 examinée le 02/04/2026 - Désignation d'un représentant à la CLECT - adoptée

Délibération n°6 examinée le 02/04/2026 - Désignation d'un correspondant défense - adoptée

Délibération n°7 examinée le 02/04/2026 - Désignation d'un représentant au conseil d'école - adoptée

Délibération n°8 examinée le 02/04/2026 - Désignation du délégué au CNAS - adoptée

Délibération n°9 examinée le 02/04/2026 - Délégations du conseil municipal au maire - adoptée



MAIRIE DE RIVIERE (62173)

Département du Pas-de-Calais — Arrondissement d'Arras
Commune membre de la Communauté Urbaine d'Arras

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIVIERE SEANCE DU JEUDI 2 AVRIL 2026

Date de la convocation : 29/03/2026

Présents : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Votants : 15

L'an deux mille-vingt-six, le jeudi 2 avril à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué était réuni au lieu ordinaire de ses séances (Salle du Conseil / Rue de Grosville – 62173 RIVIERE), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Julien QUIGNON, Maire de la commune.

Étaient présents : Julien Quignon, Céline De Doncker , Catherine Burmann, Jérémy Faucon, Marie-Sophie Darras, Jean-Claude Dessailly, Stéphane Vialens, Rodrigue Buczkowski, Rémy Verdavoir, Nathalie Boulesteix, Jennifer Karasiak, Audrey Warembourg, Gabriel Bertein, Brigitte Grenier, Alain Contart.

Étaient absents :

Le quorum étant atteint 15 membres présents sur 15 en exercice, le conseil municipal a pu valablement délibérer.

Est nommée secrétaire de séance Nathalie Boulesteix,

Délibération n°1 examinée le 02/04/2026 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2026 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance ayant été transmis aux conseillers municipaux, le maire demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'est formulée

Décision :

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Publié le: 09/04/2026

Transmis au contrôle de légalité le : 09/04/2026



MAIRIE DE RIVIERE (62173)

Département du Pas-de-Calais — Arrondissement d'Arras
Commune membre de la Communauté Urbaine d'Arras

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIVIERE SEANCE DU JEUDI 2 AVRIL 2026

Date de la convocation : 29/03/2026

Présents : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Votants : 15

L'an deux mille-vingt-six, le jeudi 2 avril à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué était réuni au lieu ordinaire de ses séances (Salle du Conseil / Rue de Grosville – 62173 RIVIERE), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Julien QUIGNON, Maire de la commune.

Étaient présents : Julien Quignon, Céline De Doncker, Catherine Burmann, Jérémy Faucon, Marie-Sophie Darras, Jean-Claude Dessailly, Stéphane Vialens, Rodrigue Buczkowski, Rémy Verdavoir, Nathalie Boulesteix, Jennifer Karasiak, Audrey Warembourg, Gabriel Bertein, Brigitte Grenier, Alain Contart.

Étaient absents :

Le quorum étant atteint 15 membres présents sur 15 en exercice, le conseil municipal a pu valablement délibérer.

Est nommée secrétaire de séance Nathalie Boulesteix,

Délibération n°2 examinée le 02/04/2026 - Délibération relative à la fixation des indemnités de fonction

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les indemnités conformément aux barèmes en vigueur :

Pour le maire : 43,89 %

Pour les adjoints : 17,20 %

Pour la conseillère déléguée : 7,5 %

Pour : 12, contres : 3

Décision : Adopté

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Publié le: 09/04/2026

Transmis au contrôle de légalité le : 09/04/2026



MAIRIE DE RIVIERE (62173)

Département du Pas-de-Calais — Arrondissement d'Arras
Commune membre de la Communauté Urbaine d'Arras

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIVIERE SEANCE DU JEUDI 2 AVRIL 2026

Date de la convocation : 29/03/2026

Présents : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Votants : 15

L'an deux mille-vingt-six, le jeudi 2 avril à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué était réuni au lieu ordinaire de ses séances (Salle du Conseil / Rue de Grosville – 62173 RIVIERE), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Julien QUIGNON, Maire de la commune.

Étaient présents : Julien Quignon, Céline De Doncker, Catherine Burmann, Jérémy Faucon, Marie-Sophie Darras, Jean-Claude Dessailly, Stéphane Vialens, Rodrigue Buczkowski, Rémy Verdavoir, Nathalie Boulesteix, Jennifer Karasiak, Audrey Warembourg, Gabriel Bertein, Brigitte Grenier, Alain Contart.

Étaient absents :

Le quorum étant atteint 15 membres présents sur 15 en exercice, le conseil municipal a pu valablement délibérer.

Est nommée secrétaire de séance Nathalie Boulesteix,

Délibération n°3 examinée le 02/04/2026 - Composition des commissions municipales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la composition suivante :

Commission	Ouverte	Nombres de membres	Présidence	Membres (majorité)	Membres (opposition)
Finances		5	Jérémy Faucon	4 Julien Quignon, Jérémy Faucon, Rémi Verdavoir, Rodrigue Buczkowski	1 Brigitte Grenier
Commission communale des impôts directs		Président : le maire (ou un adjoint délégué)	Julien Quignon	Liste de contribuables proposés à l'administration fiscale	Liste de contribuables proposés à l'administration fiscale

		6 commissaires titulaires 6 commissaires suppléants		(DGFIP) : Jean-Claude Desailly	(DGFIP) : Brigitte Grenier
Commission d'appel d'offres		Président : le maire 3 membres titulaires 3 suppléants	Julien Quignon	2 titulaires Jérémy Faucon, Rémi Verdavoir 2 suppléants Marie-Sophie Darras, Jean-Claude Desailly	1 titulaire : Gabriel Bertein 1 suppléant : Alain Contart
Travaux, entretien et gestion des biens et espaces communaux, sécurité, développement durable Voirie, mobilité et éclairage	Commission ouverte	8	Rémi Verdavoir	6 Julien Quignon, Jérémy Faucon, Jean-Claude Desailly, Rémi Verdavoir, Marie-Sophie Darras, Nathalie Boulesteix	2 Gabriel Bertein Alain Contart
Ecole/ péricolaire	Commission ouverte	5	Jennifer Karasiak	4 Céline De Doncker, Jennifer Karasiak, Rodrigue Buczkowski, Stéphane Vialens	1 Gabriel Bertein
Vivre ensemble, jeunesse, sport/santé, vie associative, loisirs, fêtes et cérémonies	Commission ouverte	11	Céline De Doncker	9 Julien Quignon, Céline De Doncker, Jennifer Karasiak, Stéphane Vialens, Catherine Burmann, Audrey Warembourg, Marie-Sophie Darras, Nathalie Boulesteix, Rodrigue Buczkowski	2 Gabriel Bertein Alain Contart
Solidarité,	Commission	6	Catherine	5	1

affaires sociales, habitat Accessibilité des personnes en situation de handicap	ouverte		Burmann	Julien Quignon, Jennifer Karasiak, Stephane Vialens, Catherine Burmann, Nathalie Boulesteix	Brigitte Grenier
Cadre de vie, patrimoine et environnement	Commission ouverte	5	Marie-Sophie Darras	4 Julien Quignon, Marie-Sophie Darras, Audrey Racine, Stéphane Vialens	1 Gabriel Bertein
Personnel communal	Commission ouverte	6	Julien Quignon	5 Julien Quignon, Audrey Warembourg, Jennifer Karasiak, Céline De Doncker, Nathalie Boulesteix	1 Gabriel Bertein
Commission électorale		5	Jean-Claude Desailly	3 Jean-Claude Desailly, Marie-Sophie Darras, Jennifer Karasiak	2 Gabriel Bertein Alain Contart

Décision :

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



[Signature]

La secrétaire de séance,

[Signature]

Publié le: 09/04/2026

Transmis au contrôle de légalité le : 09/04/2026



MAIRIE DE RIVIERE (62173)

Département du Pas-de-Calais — Arrondissement d'Arras
Commune membre de la Communauté Urbaine d'Arras

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RIVIERE
SEANCE DU JEUDI 2 AVRIL 2026**

Date de la convocation : 29/03/2026

Présents : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Votants : 15

L'an deux mille-vingt-six, le jeudi 2 avril à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué était réuni au lieu ordinaire de ses séances (Salle du Conseil / Rue de Grosville – 62173 RIVIERE), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Julien QUIGNON, Maire de la commune.

Étaient présents : Julien Quignon, Céline De Doncker , Catherine Burmann, Jérémy Faucon, Marie-Sophie Darras, Jean-Claude Dessailly, Stéphane Vialens, Rodrigue Buczkowski, Rémy Verdavoir, Nathalie Boulesteix, Jennifer Karasiak, Audrey Warembourg, Gabriel Bertein, Brigitte Grenier, Alain Contart.

Étaient absents :

Le quorum étant atteint 15 membres présents sur 15 en exercice, le conseil municipal a pu valablement délibérer.

Est nommée secrétaire de séance Nathalie Boulesteix,

Délibération n°4 examinée le 02/04/2026 - Règlement intérieur des commissions municipales

Le projet de règlement intérieur des commissions municipales et la fiche de candidature ont été présentés .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le règlement et la fiche de candidature.

Décision :

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



La secrétaire de séance,

Publié le: 09/04/2026

Transmis au contrôle de légalité le : 09/04/2026



MAIRIE DE RIVIERE (62173)

Département du Pas-de-Calais — Arrondissement d'Arras
Commune membre de la Communauté Urbaine d'Arras

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIVIERE SEANCE DU JEUDI 2 AVRIL 2026

Date de la convocation : 29/03/2026

Présents : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Votants : 15

L'an deux mille-vingt-six, le jeudi 2 avril à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué était réuni au lieu ordinaire de ses séances (Salle du Conseil / Rue de Grosville – 62173 RIVIERE), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Julien QUIGNON, Maire de la commune.

Étaient présents : Julien Quignon, Céline De Doncker , Catherine Burmann, Jérémy Faucon, Marie-Sophie Darras, Jean-Claude Dessailly, Stéphane Vialens, Rodrigue Buczkowski, Rémy Verdavoir, Nathalie Boulesteix, Jennifer Karasiak, Audrey Warembourg, Gabriel Bertein, Brigitte Grenier, Alain Contart.

Étaient absents :

Le quorum étant atteint 15 membres présents sur 15 en exercice, le conseil municipal a pu valablement délibérer.

Est nommée secrétaire de séance Nathalie Boulesteix,

Délibération n°5 examinée le 02/04/2026 - Désignation d'un représentant à la CLECT

Le conseil municipal a procédé à la désignation d'un représentant au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

Est désigné : Jérémy Faucon

Décision :

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



Publié le: 09/04/2026

Transmis au contrôle de légalité le : 09/04/2026

La secrétaire de séance,



MAIRIE DE RIVIERE (62173)

Département du Pas-de-Calais — Arrondissement d'Arras
Commune membre de la Communauté Urbaine d'Arras

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIVIERE SEANCE DU JEUDI 2 AVRIL 2026

Date de la convocation : 29/03/2026

Présents : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Votants : 15

L'an deux mille-vingt-six, le jeudi 2 avril à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué était réuni au lieu ordinaire de ses séances (Salle du Conseil / Rue de Grosville – 62173 RIVIERE), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Julien QUIGNON, Maire de la commune.

Étaient présents : Julien Quignon, Céline De Doncker , Catherine Burmann, Jérémy Faucon, Marie-Sophie Darras, Jean-Claude Dessailly, Stéphane Vialens, Rodrigue Buczkowski, Rémy Verdavoir, Nathalie Boulesteix, Jennifer Karasiak, Audrey Warembourg, Gabriel Bertein, Brigitte Grenier, Alain Contart.

Étaient absents :

Le quorum étant atteint 15 membres présents sur 15 en exercice, le conseil municipal a pu valablement délibérer.

Est nommée secrétaire de séance Nathalie Boulesteix,

Délibération n°6 examinée le 02/04/2026 - Désignation d'un correspondant défense

Le conseil municipal désigne un correspondant défense.

A été désigné : Stéphane Vialens

Décision : Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



La secrétaire de séance,

Publié le: 09/04/2026

Transmis au contrôle de légalité le : 09/04/2026



MAIRIE DE RIVIERE (62173)

Département du Pas-de-Calais — Arrondissement d'Arras
Commune membre de la Communauté Urbaine d'Arras

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIVIERE SEANCE DU JEUDI 2 AVRIL 2026

Date de la convocation : 29/03/2026

Présents : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Votants : 15

L'an deux mille-vingt-six, le jeudi 2 avril à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué était réuni au lieu ordinaire de ses séances (Salle du Conseil / Rue de Grosville – 62173 RIVIERE), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Julien QUIGNON, Maire de la commune.

Étaient présents : Julien Quignon, Céline De Doncker , Catherine Burmann, Jérémy Faucon, Marie-Sophie Darras, Jean-Claude Dessailly, Stéphane Vialens, Rodrigue Buczkowski, Rémy Verdavoir, Nathalie Boulesteix, Jennifer Karasiak, Audrey Warembourg, Gabriel Bertein, Brigitte Grenier, Alain Contart.

Étaient absents :

Le quorum étant atteint 15 membres présents sur 15 en exercice, le conseil municipal a pu valablement délibérer.

Est nommée secrétaire de séance Nathalie Boulesteix,

Délibération n°7 examinée le 02/04/2026 - Désignation d'un représentant au conseil d'école

Le conseil municipal désigne un conseiller municipal pour siéger au conseil d'école.

Est désigné : Jennifer Karasiak

Pour : 12 / Absentions : 3.

Décision : Adopté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



Publié le: 09/04/2026

Transmis au contrôle de légalité le : 09/04/2026

La secrétaire de séance,



MAIRIE DE RIVIERE (62173)

Département du Pas-de-Calais — Arrondissement d'Arras
Commune membre de la Communauté Urbaine d'Arras

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RIVIERE
SEANCE DU JEUDI 2 AVRIL 2026**

Date de la convocation : 29/03/2026

Présents : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Votants : 15

L'an deux mille-vingt-six, le jeudi 2 avril à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué était réuni au lieu ordinaire de ses séances (Salle du Conseil / Rue de Grosville – 62173 RIVIERE), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Julien QUIGNON, Maire de la commune.

Étaient présents : Julien Quignon, Céline De Doncker , Catherine Burmann, Jérémy Faucon, Marie-Sophie Darras, Jean-Claude Dessailly, Stéphane Vialens, Rodrigue Buczkowski, Rémy Verdavoir, Nathalie Boulesteix, Jennifer Karasiak, Audrey Warembourg, Gabriel Bertein, Brigitte Grenier, Alain Contart.

Étaient absents :

Le quorum étant atteint 15 membres présents sur 15 en exercice, le conseil municipal a pu valablement délibérer.

Est nommée secrétaire de séance Nathalie Boulesteix,

Délibération n°8 examinée le 02/04/2026 - Désignation du délégué au CNAS

Le conseil municipal désigne un délégué élu au CNAS.

Est désignée : Catherine Burmann

Décision : Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



La secrétaire de séance,

Publié le: 09/04/2026

Transmis au contrôle de légalité le : 09/04/2026



MAIRIE DE RIVIERE (62173)

Département du Pas-de-Calais — Arrondissement d'Arras
Commune membre de la Communauté Urbaine d'Arras

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIVIERE SEANCE DU JEUDI 2 AVRIL 2026

Date de la convocation : 29/03/2026

Présents : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Votants : 15

L'an deux mille-vingt-six, le jeudi 2 avril à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué était réuni au lieu ordinaire de ses séances (Salle du Conseil / Rue de Grosville – 62173 RIVIERE), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Julien QUIGNON, Maire de la commune.

Étaient présents : Julien Quignon, Céline De Doncker, Catherine Burmann, Jérémy Faucon, Marie-Sophie Darras, Jean-Claude Dessailly, Stéphane Vialens, Rodrigue Buczkowski, Rémy Verdavoir, Nathalie Boulesteix, Jennifer Karasiak, Audrey Warembourg, Gabriel Bertein, Brigitte Grenier, Alain Contart.

Étaient absents :

Le quorum étant atteint 15 membres présents sur 15 en exercice, le conseil municipal a pu valablement délibérer.

Est nommée secrétaire de séance Nathalie Boulesteix,

Délibération n°9 examinée le 02/04/2026 - Délégations du conseil municipal au maire

Le conseil municipal décide d'accorder au maire les délégations prévues par la législation en vigueur.

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- 3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal (40 000 euros) ;
- 21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;
- 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal ;
- 23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code ;
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 25° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- 26° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- 27° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

28° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

Décision :

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

La secrétaire de séance,

Publié le: 09/04/2026

Transmis au contrôle de légalité le : 09/04/2026